



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection Pédagogique Régionale
Réf. GF/CP/EL
N°008 -2026-2027

Affaire suivie par :
Catherine PIETRUS
IA-IPR de Lettres - LVR Créole

Mél : catherine.pietrus@ac-martinique.fr

Edmar LORQUIN
Assistant d'inspection
Tél : 05 90 47 81 37
ce.ipr@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare BP 480
97183 Les Abymes Cedex

INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE

Les Abymes, le 17 Septembre 2026

L'Inspectrice d'Académie – Inspectrice
Pédagogique Régionale
Lettres & Créole
Madame Catherine PIETRUS

À

Mesdames, Messieurs les Professeurs de Créole

Objet : Orientations pédagogiques et actualités disciplinaires pour l'année scolaire 2026-2027

Chères et chers collègues,

C'est avec un grand plaisir que je reprends, à compter de cette rentrée, le pilotage de la discipline créole au sein de l'académie de Guadeloupe. Je tiens tout d'abord à saluer chaleureusement l'excellent travail accompli par ma prédécesseuse Sarah MOZAR, dont l'engagement et l'action ont profondément structuré et fait rayonner notre discipline.

Je saisis également cette occasion pour vous remercier chacun et chacune pour la qualité et la rigueur du travail que vous avez mené tout au cours de l'année scolaire 2025-2026. Cette nouvelle année doit permettre à l'ensemble des personnels d'envisager leurs missions avec la sérénité nécessaire au service de la réussite globale des élèves de notre archipel.

Je souhaite la bienvenue à notre lauréate du CAPES qui fait son entrée dans l'académie de la Guadeloupe. Je lui adresse mes plus vifs encouragements pour ses premiers pas dans la carrière, aux côtés de sa tutrice. Je tiens à remercier chaleureusement cette dernière d'avoir accepté cette responsabilité formative exigeante. Il est en effet indispensable de consolider un vivier de tuteurs capables de mettre leur expertise au service des stagiaires. Pour l'année 2026-2027, une formation dédiée sera rapidement organisée à leur attention.

Ce courrier me permet de vous rappeler les dernières actualités institutionnelles ainsi que les points saillants de cette année scolaire, afin de maintenir la dynamique et l'exigence que mérite notre discipline.

1. Urgence administrative : Remontée des effectifs

- **Échéance impérative** : La direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) exige la transmission des effectifs d'élèves pour le **27 septembre 2026 au plus tard**.
- Même si ces données ne sont pas encore totalement stabilisées dans vos établissements respectifs, je vous demande instamment d'adresser un premier état au secrétariat de l'inspection (ce.ipr@ac-guadeloupe.fr), en me plaçant en copie. Le strict respect de cette date butoir est indispensable pour garantir la fiabilité de nos indicateurs académiques auprès des instances nationales. Je compte sur votre entière diligence.

2. Actualités institutionnelles et mise en œuvre des nouveaux programmes

Les nouveaux programmes d'enseignement des langues vivantes régionales (LVR) ont été publiés au Journal officiel par l'arrêté du 23 avril 2026. Leur entrée en vigueur progressive est fixée selon le calendrier national suivant :

- **Rentrée 2026** : Classes de 6e, 5e et 2de ;
- **Rentrée 2027** : Classes de 4e et de 1re ;
- **Rentrée 2028** : Classes de 3e et de Terminale.

Ces dispositions se substitueront aux programmes actuellement en vigueur au collège et au lycée et constituent désormais le cadre national de référence pour l'enseignement du créole.

J'invite l'ensemble des équipes pédagogiques à s'approprier les ressources d'accompagnement disponibles sur le site Éduscol : la page dédiée au Collège et celle dédiée au Lycée. Chaque enseignant conserve la liberté de les adapter, de les enrichir ou de construire d'autres objets d'étude, dès lors qu'ils répondent aux attendus des programmes et s'inscrivent dans une démarche de problématisation.

Des temps de formation académique seront proposés au cours de l'année afin d'accompagner collectivement ce déploiement. À ce propos, je vous informe que notre première rencontre plénière se tiendra courant octobre 2026. Il vous est demandé de vous y munir des propositions de séquences que vous aurez élaborées pour les classes de 6e, 5e et 2de à la lecture des textes officiels.

Il est attendu des équipes la conception de documents authentiques (audio et vidéo) utiles pour la classe mais également indispensables pour l'élaboration des sujets d'examens. Cette mutualisation nous permettra de constituer une banque de ressources académiques pérenne afin de répondre efficacement aux sollicitations institutionnelles à venir.

3. Le créole au cœur de la politique linguistique académique

La carte des langues de notre académie dessine un parcours linguistique cohérent. Il s'agit d'assurer un continuum pédagogique fluide de l'école au lycée, en parfaite adéquation avec la stratégie académique.

Le travail en interlangue favorisant la cohérence de l'offre linguistique, je vous encourage vivement à collaborer avec les professeurs de langues vivantes de vos établissements d'exercice. Le rayonnement de notre discipline repose sur votre investissement et votre esprit d'initiative. Il convient ainsi de privilégier les projets collaboratifs ainsi que les actions relevant du Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Par ailleurs, la langue créole constitue un vecteur d'inclusion essentiel. J'attends de chacun une attention bienveillante et un accueil renforcé pour les élèves en difficulté, les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) ainsi que les élèves allophones.

- **Semaine académique du créole** : Cette manifestation interacadémique se tiendra au mois de mars 2027. Sa thématique prendra celle de l'année 2025-2026. J'ambitionne de fédérer cette année l'ensemble des réseaux autour d'une manifestation de clôture d'envergure académique permettant de partager et de valoriser les actions menées dans les établissements (concours d'éloquence, expositions, représentations théâtrales...).
- **Partenariats et actions locales** : Votre participation est également requise lors des actions organisées par le Conseil Régional de la Guadeloupe, le Conseil Départemental, les associations agréées par l'académie qui œuvrent en faveur du développement du créole ainsi que lors de la Semaine nationale des langues organisée dans les établissements.

4. Certifications, examens et évaluations

Les sessions d'examens requièrent une vigilance absolue de notre part, tant pour préserver l'équité des candidats que pour asseoir la légitimité de notre discipline.

- **Au collège (Diplôme National du Brevet)** : Concernant l'épreuve orale de soutenance du DNB, la réglementation prévoit que le candidat peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante régionale, dans la mesure où celle-ci est enseignée au sein de l'établissement. Le cadre général de cette épreuve est défini par le Bulletin officiel n°1 du 4 janvier 2018.
- **En lycée professionnel et en CAP** : L'enseignement du créole s'y déploie de façon remarquable et constitue un formidable levier d'accroche et de réussite pour nos publics professionnels. Il conviendra de poursuivre cette dynamique en adaptant nos exigences aux référentiels métiers, tout en maintenant des projets motivants et une reconnaissance explicite de leurs compétences orales et de communication à l'échelle du diplôme.
- **Au lycée général et technologique (Baccalauréat)** : Il convient d'engager dès à présent la préparation des élèves aux attendus du Grand Oral.

Évaluation du contrôle continu : Pour les candidats scolaires, les langues vivantes A et B sont évaluées au cours du cycle terminal dans le cadre du contrôle continu (40 % de la note globale).

Enseignement de spécialité (EDS) LLCER Créole : Les référentiels de compétences pour les classes

de première et de terminale générale fixent nos exigences de travail.

Enseignement optionnel (LVC) : Évalué dans le cadre du contrôle continu, le créole en LVC donne lieu à une évaluation chiffrée annuelle en première (coefficient 2) et en terminale (coefficient 2).

Attestation de niveau de compétences en langues vivantes : Une attestation de fin de cycle terminal est obligatoirement délivrée à tous les candidats pour les LVA, LVB et LVC, positionnant l'élève par rapport au CECRL. Ce niveau est exclusivement évalué par les professeurs via le Livret Scolaire Lycée (LSL) en fin de terminale. Le calcul du niveau global est automatisé ; aucune évaluation dédiée ou standardisée ne doit être organisée en dehors du temps de classe ordinaire.

5. Accompagnement, formation et évolution de carrière

Formation continue : Les inscriptions aux actions du Plan Académique de Formation (PAF) se poursuivent jusqu'au **30 septembre 2026**, délai de rigueur.

Professeurs contractuels : J'encourage vivement les personnels contractuels à s'inscrire aux sessions du CAPES, qui demeure la voie d'accès privilégiée à une titularisation pérenne.

Professeurs titulaires : J'invite les collègues expérimentés à s'engager dans la préparation du CAFFA (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique).

En vous réitérant mes remerciements les plus sincères pour votre engagement quotidien au service de l'excellence et de l'épanouissement des élèves de l'académie de Guadeloupe, je vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée et une année scolaire riche en réussites.

L'IA-IPR de Lettres et de Créole

L'IA-IPR de Lettres et de Créole
Académie de la Guadeloupe



Catherine PIETRUS